



## **DECLARATION**

Le 22 novembre 2020, les électeurs et électrices du Burkina Faso se sont rendus aux urnes pour choisir le Président du Faso et 127 députés qui siègeront à l'Assemblée Nationale pour les cinq prochaines années.

A l'issue de ce scrutin qui s'est déroulé dans un contexte sécuritaire, humanitaire et sanitaire particulièrement difficile, la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) voudrait saisir cette occasion pour adresser ses félicitations au peuple burkinabè pour sa maturité, à la Commission électorale nationale indépendante (CENI), aux forces de défense et de sécurité, ainsi qu'à l'ensemble des candidat(e)s pour leurs contributions diverses, multifformes et déterminantes pour la tenue d'un scrutin globalement apaisé.

La CNDH a suivi, à travers ses observateurs et moniteurs, le déroulement du scrutin depuis l'ouverture des bureaux de vote jusqu'à leur fermeture. Sur la base des constatations spécifiquement liées à la situation des droits humains, un certain nombre de faits ont été relevés. Il s'agit notamment :

- de l'annulation et de la fermeture de bureaux de vote dans certaines localités des régions du Sahel, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun pour des raisons de sécurité ;
- de l'impossibilité pour des titulaires de cartes d'électeurs d'exercer leur vote ;
- des altercations entre militants de partis politiques dans certaines localités notamment dans les Hauts-Bassins, la Boucle du Mouhoun et le Centre Nord ;
- des tentatives d'influence de vote le jour du scrutin par des sympathisants de candidats et de partis politiques ;
- des difficultés d'accès à certains bureaux de vote par les personnes handicapées en raison notamment de l'absence de dispositif d'accès ou de priorisation ;
- de l'absence de dispositif de priorisation au profit des personnes vulnérables dont les femmes enceintes et les personnes âgées, dans les files d'attente devant les bureaux de vote ;

- du non-respect des mesures barrières contre la Covid-19 notamment le respect de la distanciation physique hors des bureaux de vote, le port de masque de protection, la disponibilité de gel hydro alcoolique dans certains bureaux de vote.

Par ailleurs, la CNDH a noté l'effectivité du vote des personnes détenues.

Dans un contexte post électoral sensible, marqué notamment par l'attente, la centralisation et la proclamation des résultats du scrutin et afin de préserver un climat de paix dans le pays, la CNDH invite fortement tous/tes les candidats/es à la responsabilité et les exhorte à utiliser les voies de recours légaux en cas de contestation.

La CNDH encourage les forces de défense et de sécurité à assurer et garantir la sécurité des localités ayant participé au vote contre d'éventuelles représailles de groupes armés.

La CNDH invite le Gouvernement, la CENI ainsi que les forces de défense et de sécurité à tout mettre en œuvre, afin que, pour les scrutins à venir, l'ensemble des électeurs et électrices, sans aucune exception, puissent exercer leur droit fondamental d'élire leurs dirigeants sur toute l'étendue du territoire national.



Le Président

**Kalifa Yemboado Rodrigue NAMOANO**